|  |  |
| --- | --- |
| \\serv5admn\Données utilisateurs\dutheil\Bureau\LogoENSICAEN_institutionnel_couleurs.png | Demande d'autorisation d'absenceà l'étranger(décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006)à déposer 4 semaines avant le départ en mission**Avis du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International sur www.diplomatie.gouv.fr** |

Avis vérifié par SABF , le

Niveau de vigilance : n° d’ordre :

Déplacement à l'initiative de (1) :

l'établissement - l'intéressé - sur invitation d'un organisme étranger, lequel :

**NOM** : Date du départ :

**Prénom** : Date du retour :

Fonction : Objet du déplacement :

Sollicite l'autorisation de se rendre à :

Ville : Pays :

N° de téléphone sur place où nous pourrons vous joindre en cas d’urgence :

Organismes prenant en charge les frais :

 - de transport :

 - de séjour :

Date de la demande :

Signature de l’agent en mission : Signature du directeur du Laboratoire :

L’inscription sur le Fil d’Ariane (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>) est **obligatoire** pour toute mission à l’étranger, quel que soit le pays de destination.

|  |
| --- |
| **Avis du Directeur des Etudes de l'ENSICAEN** |
| **Décision du Directeur de l'ENSICAEN** |
| **CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION** |
| ***Autorisation accordée (1), sous réserve d’une modification du MAEDI en tant que "pays à risque".******Autorisation refusée pour le motif suivant (1)*** :- la demande n'est pas parvenue en temps utile à l'Administration.- les autorisations d'absence déjà accordées depuis le début de l'année universitaire cumulées avec celle qui fait l'objet de la présente demande dépassent la durée maximum fixée à six semaines. |

(1) Rayer les mentions inutiles